

## **Réunion du Conseil Municipal du 15 octobre 2018**

Le Conseil Municipal de Coulonges-Sur-L'Autize s'est réuni le 15 octobre 2018 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GUERIT, Maire.

Etaient présents : M. GUERIT, Maire, Mmes BLAIS, JUNIN, TAVERNEAU, Adjointes, MM ARNAUD, MOREAU, Adjoints, MMES BOUIN, MARTINI-CENDRE, RIVET, MM. BARATON, MAINGOT, RENOUX, THOMAS Elus.

Etaient absents-excuses: MMES ALLIN, RENAUD, MM. DIEUMEGARD, HERMOUET, PAPOT élus.

Secrétaire de séance :

Madame Sandrine MARTINI-CENDRE, élue secrétaire de séance à l'unanimité, déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion :

La secrétaire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion, approuvé à l'unanimité, nous passons à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **Prix du m2 – lotissement du Pré Maçon – :**

**Délib-063-2018 Préf. des DS le 17/10/2018**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux, qu'il serait nécessaire de revoir le prix de vente du m2 du lotissement Pré Maçon.

En effet, lors du calcul du prix du m2, les dépenses de l'ensemble de la voirie ont été prises en compte, alors que la voirie desservira ce lotissement, mais aussi un autre futur lotissement. De ce fait, après un re-calcul des charges, le prix proposé à la vente serait de 35 € TTC le m2 à la date de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte les préconisations émises par Monsieur le Maire, ainsi que le tarif proposé, à savoir 35 € TTC le m2 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente des parcelles.

\*\*\*\*\*

### **Signature convention de partenariat relative à l'habitat jeune :**

**Délib-069-2018 Préf des DS le 23/10/2018**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que, lors de la réunion de conseil du 25 juin 2018, le conseil municipal avait pris la décision de principe pour la réalisation d'un habitat jeune sur le territoire communal.

Plusieurs structures interviennent dans ce projet, un projet de convention de partenariat entre la communauté de communes Val de Gâtine, la commune de Coulonges-sur-l'Autize, l'Habitat Nord Deux-Sèvres et l'association « Un Toit en Gâtine » a été rédigé.

Monsieur le Maire en donne lecture, en précisant les engagements de la commune qui sont de :

- vendre à Habitat Nord Deux-Sèvres le terrain d'assise de la construction,
- verser à Habitat Nord Deux-Sèvres une subvention d'équilibre au moins égale au coût d'acquisition du terrain,
- convenir des conditions de copropriétés avec Habitat Nord Deux-Sèvres, en cas de compétence communale exercée dans ce même lieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la rédaction de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

\*\*\*\*\*

**Réhabilitation du secrétariat de mairie :**

**Délib-065-2018 Préf des DS le 23/10/2018**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux, qu'une réflexion est en cours pour la réhabilitation du secrétariat de mairie, qui se situe à l'intérieur du château.

Après quelques réunions de travail, il propose de confier une mission d'Assistance de Maîtrise d'Ouvrage au C.A.U.E des Deux-Sèvres (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour un montant de 750 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte cette mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage concernant la réhabilitation du secrétariat de mairie et autorise le maire à signer le devis d'un montant de 750 €.

\*\*\*\*\*

**Subventions – Année 2018 - :**

**Délib-067-2018 Préf des DS le 23/10/2018**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale la liste des associations avec les diverses propositions de subventions émises par la commission chargée du dossier, pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte les montants proposés, à savoir 6 680 €, pour les subventions aux associations pour l'année 2018 et le versement des différentes sommes.

\*\*\*\*\*

**Subvention pour projet école publique élémentaire « Belle-Etoile » :**

**Délib-071-2018 Préf des DS le 24/10/2018**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux que l'école publique élémentaire a fait une demande de subvention dans le cadre du projet d'école pour l'année scolaire 2018-2019 concernant les classes CM1 et CM2 qui ont un projet courant novembre.

Monsieur le Maire propose de verser 1 140 € qui représente 57 élèves des classes de CM1 et CM2 multiplié par 20 €, le reste de la subvention pour le projet d'école de l'année scolaire 2018-2019 sera versé en fonction des demandes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le versement de cette subvention d'un montant de 1 140 € et autorise le maire à mandater cette somme à la coopérative scolaire de l'école publique élémentaire « Belle-Etoile ».

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et l'examen d'aucune autre demande n'étant présenté, le Président déclare la séance levée.

De tout quoi, le présent procès-verbal a été dressé que les membres ont signé avec le Président et le Secrétaire de Séance.

Ce procès-verbal sera affiché au lieu habituel.